

# Propositions individuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1902)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241041>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. *Martin* désire une Société indépendante et une Commission scolaire qui continue sa besogne comme devant.

M. *Léon Favre* ne veut pas chercher, au moyen de sa proposition, à imposer une volonté. On a travesti passablement sa pensée. Il ne peut que répéter les justes mobiles qui l'ont déterminé à prendre position et qu'il a eu l'avantage d'exposer longuement déjà à ses collègues. Son but est de donner plus de force et de sanction aux votes de la Société. Si, comme on l'a dit, des établissements ont eux aussi une représentation insuffisante par le nombre, il y a lieu de procéder à un remaniement général de la Commission scolaire dont nous profiterons en même temps que les autres.

M. *W. Rosier* ne voudrait pas que M. Favre pût trouver dans ses paroles un travestissement de sa pensée. Ne disons pas que la Société n'a pas assez travaillé. Nous avons maintes fois écrit au Département, nous y sommes montés. Avons-nous d'ailleurs un Credo ? Les délégués de la Société à la Commission scolaire iraient-ils y présenter et y défendre des idées qui ne seraient pas les leurs ? Pourrions-nous leur donner un mandat impératif ? Personne n'accepterait une mission semblable. Ce que nous avons de mieux à faire c'est de travailler à nos programmes et de rester ce que nous sommes en étudiant les moyens pacifiques propres à faire avancer nos idées.

M. *Léon Favre* estime que cette étude n'a jamais été faite. Il reconnaît la valeur de l'argument que vient de présenter M. Rosier ; aussi abandonne-t-il sa proposition en espérant que ce débat n'aura pas été inutile et qu'il en sortira néanmoins quelque chose pour le progrès sur le terrain scolaire.

#### 4° Propositions individuelles.

Il n'est fait aucune proposition.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Bulletinier*, GROSGURIN, LOUIS.

---